



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
☎ 03.22.95.16.81  
@ : adantin@somme.fff.fr



FÉMININE

## COMMISSION FÉMININE

### STAGE FEMININ ST SAUVEUR 2019

**DATES : 13 et 14 février 2019**

**RDV 9h00 le 13/02/19 salle de la vieille Ecole à St Sauveur  
Fin de Stage 16h30 le 14/02/19**

### JOUEUSES CONVOQUEES

N°	CAT	NOM	PRENOM	CLUB
1	U13	LEBEL	CLARA	A.PORTUGAIS
2	U13	BEAUNEE	MARINE	AMIENS SC
3	U13	LEFEBVRE	CLEMENTINE	AMIENS SC
4	U13	MOREL	CHLOE	AMIENS SC
5	U13	DELPLANQUE	AUXANE	RIBEMONT
6	U13	SINOQUET	MARIANNE	MENCHECOURT
7	U13	BRUGE	LOUNA	USOA ALBERT
8	U13	BENDAOU	LINA	BLANGY SEP
9	U13	LIOT	ANGELE	US FLESSELLES
10	U13	MAUBERT	GABRIELLE	VALINES
11	U13	COLIGNON	LOUANE	USNF
12	U13	MONCHAUX SAILLOFEST	EMMA	AS GAMACHES
13	U13	GOSSE HERICOTTE	JULIETTE	SAVEUSE
14	U12	TRANQUILLE	MARIE	SAINS ST FUSCIEN
15	U12	TELLIER	INES	ALBERT SPORTS
16	U12	HOIN	LOUNA	MENCHECOURT
17	U12	SENO	INES	AMIENS SC
18	U12	FOUDA AHMADOU	MESSINA	AMIENS SC
19	U12	MAGNIEZ	LOLA	A.PORTUGAIS
20	U12	ODELOT	SERVANE	A.PORTUGAIS
21	U12	POURCHEZ	CAMILLE	US CORBIE
22	U12	DUPLOUY	CANDICE	PONT REMY
23	U12	CORDONNIER	NESSA	FC ST RIQUIER
24	U12	BENOIT	OCEANE	AS QUERRIEU
25	U11	CACHERA	ROMANE	FC ST RIQUIER
26	U11	CRETEL KOLAKOWSKI	IVANA	AMIENS SC
27	U11	POULIN	VALENTINE	AS GAMACHES

<b>ENCADREMENT</b>	Commission Féminine
--------------------	---------------------

**En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN ([adantin@somme.fff.fr](mailto:adantin@somme.fff.fr) / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)**

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

**ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

<b>CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE PRESENTER :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• AVEC UN DUVET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AVEC SON EQUIPEMENT FOOT / CHAUSSURES</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• AVEC DES CHAUSSONS OU CLAQUETTES POUR INTERIEUR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN POSSESSION DE VETEMENTS CHAUDS / BONNET/ GANTS...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN SURVETEMENT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avec la Charte de la joueuse sélectionnée dûment signée</b></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Avec l'Autorisation parentale dûment complétée</b></li> </ul>	